

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL

--:--

DECRET N° 37 / PC-MFAEP

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964,
- VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 54/PC-SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 27/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant la composition des cabinets ministériels ;
- VU l'Ordonnance N° 15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
- VU le Décret N° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU les nécessités de service,
- SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

D É C R Ê T E :

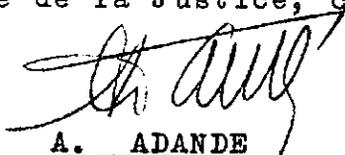
Article 1er - Mr Moïse Mahussi HOUNNOU, Administrateur de 2ème classe, 2ème échelon, du Corps National, est nommé Conseiller Technique au Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

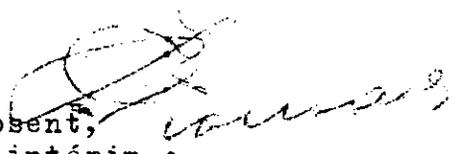
Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 2 FEVRIER 1965

par le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement,

pr le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan absent,  
le Ministre de la Justice, chargé de l'intérim :

  
A. ADANDE

  
J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR	.....	4	DGF-DB-CF-DC-SF	5
PC	.....	6	SGG	4
MFAEP	.....	6	Ministères	8
DFP + DP	....	4	Intéressé	1
JORD	.....	1		